



Délibération
N° 2020-058

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR DE BRANCHES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 26/11/2020

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en février 2020, la Commune a délibéré en faveur de l'acquisition d'un broyeur de branches pour un montant total de 20 000,00 €.

En effet, la Commune avait sollicité une aide de 10 000,00 € (50 %) auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse, et une aide de 6 000,00 € (30 %) auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME). Le plan de financement prévoyait alors une participation de 80 % de l'ADEME - OEC. Le Président informe qu'après instruction des dossiers par les services, le plan de financement accordé est le suivant :

OPERATION : Acquisition d'un broyeur de branches	MONTANT HT	TAUX
part ADEME -OEC	12 000,00 €	60%
part Commune - Autofinancement	8 000,00 €	40%
Total	20 000,00 €	100%

Il est proposé à l'Assemblée Communale de valider le nouveau plan de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00932020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- Autorise le Maire à modifier le plan de financement et à solliciter les financements auprès de l'ADEME - OEC,
- Fixe ainsi le nouveau plan de financement :

OPERATION : Acquisition d'un broyeur de branches	MONTANT HT	TAUX
part ADEME -OEC	12 000,00 €	60%
part Commune - Autofinancement	8 000,00 €	40%
Total	20 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00932020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020